

Délibération
Du Comité Syndical
Du 27 mars 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 05/04/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 04/04/2024

Id S2low : 062-256204033-20240327-EAT2_27_03_2024-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



EAT2 : Renouvellement du matériel roulant – acquisition de véhicules d’occasion auprès de la CATP

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Comme repris au Plan Pluriannuel d’Investissement du SITAC approuvé par délibération du Comité Syndical du 27 mars 2024, il convient de prévoir, sur l’année 2024, le remplacement de 3 véhicules standards et un véhicule articulé.

L’achat de bus d’occasion d’une moyenne d’âge inférieure à 10 ans et respectant une motorisation diesel EURO VI permet de garantir à 12 ans l’âge moyen du parc de véhicules mis à disposition de l’exploitant tout en maîtrisant les coûts d’investissement pour le SITAC.

Le coût d’acquisition d’un véhicule articulé d’occasion étant par ailleurs deux fois moins élevé qu’un véhicule standard hybride neuf, il peut être envisagé d’acquérir 4 véhicules articulés d’occasion en lieu et place de 3 véhicules standards et du bus articulé.

Le montant estimé d’un véhicule articulé d’occasion est de 224 500€ auquel il convient d’ajouter les équipements réseau (vidéosurveillance, caméra de comptage...) pour 45 500€.

L’acquisition de ces véhicules peut se faire via un accord cadre de la CATP.

Pour rappel, lorsqu’ils ont recours à la CATP pour leurs achats, les adhérents sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence, la CATP étant soumise, pour la totalité de ses achats, aux règles applicables aux marchés publics.

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits à l’opération TR108 du Budget Primitif 2024.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **ADOpte** le principe des acquisitions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires et à signer l’engagement de commande auprès de la Centrale d’Achat du Transport Public pour l’acquisition de ces bus articulés.

ADOpte A L’UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MARS 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à la base de voile Tom Souville à Sangatte sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi vingt et un mars.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Patricia BASSET
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS

Suppléants :

Monsieur Pascal LHOMMEL
Monsieur Jean-Luc LOQUET
Monsieur Ladislas LOZANO
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Monsieur Guy BEGUE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Patrice CAMBRAYE, pouvoir à Patricia BASSET
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Jean-Marc LEROY
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT
Madame Maité MULOT-FRISCOURT

Nombre de membres : 30	Quorum : 16	Nombre de présents : 21	Voix exprimées : 23
------------------------	-------------	-------------------------	---------------------